

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2025/66 J F

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 avril 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Rémi Goube, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Marc Giraud, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Pierre Agresti, Jocelyne Haut.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

Pouvoirs : Fabienne Croze à Christian Roux, Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Claude Girard à Hélène Rossi, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Yannick Faure à Alain Roche, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41 Pour : 40 Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION PEP'S TRIEVES QUI PORTE L'ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI (EBE) POUR L'ANNEE 2025

Le Trièves a été habilité le 11 octobre 2022 pour l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée jusqu'au 30 juin 2026. Il est proposé que la Communauté de communes du Trièves adhère à l'association locale Pep's Trièves qui porte l'entreprise à but d'emploi (EBE), dont la vocation est de créer des emplois pour des personnes exclues depuis plus d'un an du marché de l'emploi.

Adhérer à Pep's Trièves, c'est poursuivre l'engagement de la collectivité pour résorber le chômage de longue durée sur le territoire.

L'adhésion de la communauté de communes en tant que membre actif permettra à la collectivité :

- de soutenir et de s'impliquer dans les activités de l'association,
- d'avoir un droit de vote lors des Assemblées Générales,
- et d'être éligible au Conseil d'Administration de Pep's Trièves.

Le coût de l'adhésion annuelle à l'association Pep's Trièves est de **100 euros**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes du Trièves à l'association locale Pep's Trièves pour 2025
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 14 avril 2025

Le Président

Jérôme FAUCCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 25/4/25 et de sa publication le 25/4/25

